

APPEL À PROJETS

« Compétences- Emplois
 - actions collectives
branche des services de l'automobile »
2016-2018

CAHIER DES CHARGES

OBJECTIF GENERAL:

MAINTENIR ET DEVELOPPER LES COMPETENCES DES SALARIES DES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIES DE LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE.

PREAMBULE

L'Association Nationale pour la formation Automobile (ANFA), OPCA et fonds d'assurance formation de la branche, lance en 2016 et pour une durée de 3 ans un plan d'action à destination des salariés des entreprises de moins de 50 salariés.

Ce dernier a pour objectif de maintenir une dynamique de Branche dans un contexte où la compétitivité et la capacité d'adaptation aux mutations de l'environnement des petites et très petites entreprises restent préoccupantes.

Touchant des domaines de formation divers pouvant relever des compétences de différents organismes, il est décidé de lancer cet appel à projets en plusieurs lots et de pouvoir sélectionner plusieurs attributaires.

Le candidat porteur du projet peut ainsi se positionner sur un ou sur l'ensemble des lots

Lot 1 : Formations métiers relevant du secteur du Commerce et de la Réparation automobile

Lot 2 : Accompagnement à la Mobilité Durable

Lot 3 : Sécurité routière et enseignement de la conduite

Le candidat initiateur et porteur du projet constituera un dossier par lot.

1. CONTEXTE GENERAL

Le présent appel à projet mené à l'initiative de la Branche des Services de l'Automobile à destination des entreprises de moins de 50 salariés a pour objectif de limiter les effets sur l'emploi de la crise du secteur et d'en anticiper les évolutions.

Il doit permettre à ces entreprises, au travers des actions de formation dispensées auprès de leurs salariés de s'adapter et faire face aux mutations fortes que connaît la filière aval de l'automobile :

- Mutations socio-économiques (évolution des business-model, tension sur l'emploi);
- Mutations technologiques et environnementales : nouvelles motorisation (véhicule hybride, électrique), connectivité des véhicules ;
- Evolutions réglementaires (normes anti-pollution, sécurité routière);
- Mais également sociétales, le rapport à l'automobile évoluant (nouvelles mobilités, auto partage, conduite responsable).

Ce programme est ainsi marqué par la prise en compte de thématiques novatrices autour du numérique, de la mobilité durable et de la sécurité routière.

L'ANFA est à l'initiative de ce plan d'actions et à ce titre lance le présent appel à projet.

2: LES OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJET

Cet appel à projets a pour objectif de permettre à l'ANFA de sélectionner les organismes de formation qui dispenseront les prestations dont les domaines sont listés au point 5 ci-après.

3. PUBLIC VISÉ

Il est envisagé de déployer, dans le champ de la Convention Collective et dans les domaines visés cidessous, une démarche de formation s'adressant à des stagiaires issus des entreprises de moins de 50 salariés.

Plus précisément, l'objectif sur les trois années est d'accueillir, dans des actions de formations dédiées :

- Lot 1: 7 000 stagiaires, pour un volume horaire indicatif de 254 000 heures
- Lot 2: 3 800 stagiaires, pour un volume horaire indicatif de 52 000 heures
- Lot 3; 2 500 stagiaires, pour un volume horaire indicatif de 51 000 heures

La répartition des salariés formés selon la typologie des entreprises éligibles à ces actions attendue est de l'ordre de :

- 80 % de salariés issus d'entreprises de moins de 10 salariés
- 20 % de salariés issus d'entreprises de 10 à moins de 50 salariés.

Au total ce sont 13 300 bénéficiaires qui seraient formés au travers de ces actions, lesquels pourront être intégrés au sein de sessions de formation ouvertes à d'autres types de publics.

Ces objectifs en termes de stagiaires, de volumes horaires et de répartition d'entreprises sont susceptibles d'ajustements annuels déterminés en fonction des résulats et des budgets disponibles.

4. CALENDRIER DU PROGRAMME DES ACTIONS

La Branche Professionnelle inscrit la réalisation de ces objectifs de perfectionnement dans une démarche de moyen et de long terme.

S'inscrivant au budget annuel des actions de l'A.N.F.A., l'enveloppe globale de l'opération, sera répartie en trois tranches, raffermies auprès des candidats retenus après adoption des budgets annuels. La première tranche triennale de réalisations s'exercera durant l'exercice civil 2016.

Les candidats retenus devront être en mesure de rendre opérationnels les projets à compter du 1er janvier 2016.

Les domaines de formation retenus pour chaque lot sont présentés dans le tableau ci-dessous :

> Lot 1 : Formations métiers relevant du commerce et de la Réparation automobile

| DOMAINES | THEMES |
|---|---|
| Gestion de l'après- vente | Gestion et développement de l'activité commerciale après-vente ; Gestion et organisation de l'atelier ; |
| Pièces de rechange et accessoires | Gestion et développement de l'activité commerciale PRA; Organisation et gestion des stocks d'une entreprise du CRA.; |
| Vente de véhicules neufs et d'occasion | Techniques de commercialisation (VN, VO); Gestion et animation de la force de vente d'une entreprise du CRA; Développement et gestion de l'activité VO; Développement et gestion de l'activité VN; |
| Gestion/ Organisation d'entreprise | Outils et stratégie marketing (contacts et relance clients); Gestion comptable et financière d'une entreprise du CRA; Pilotage et développement des activités d'une entreprise du CRA; Hygiène, Sécurité et Environnement dans les métiers du CRA; Juridique/Droit social Outils bureautiques appliqués au CRA |
| Management des équipes | Entretien Professionnel/Entretien d'évaluation Management d'équipe au quotidien Développement du leadership Outils de GPEC appliqués au CRA |
| Carrosserie-Peinture | Techniques de redressage et de remise en forme Techniques de remplacement d'éléments Méthodes et outils de carrosserie – peinture Colorimétrie et préparation des véhicules Techniques d'application peinture |
| Maintenance | Systèmes de confort Systèmes de liaisons au sol, de transmission et de sécurité Méthodes et outils en maintenance Systèmes électriques et multiplexés Systèmes à motorisation essence Systèmes à motorisation diesel Motorisation et entretien du véhicule Climatisation |

Stratégie digitale et e-commerce Digitalisation Développement des réseaux soci

Développement des réseaux sociaux pour entreprise du secteur automobile

> Lot 2 : Accompagnement à la Mobilité Durable (VE/VH, Cycle)

| DOMAINES | THEMES |
|------------------|---|
| Mobilité Durable | Technologies respectueuses de l'environnement Systèmes à motorisation électrique et/ou hybride Motorisations innovantes Nouveaux services, nouveaux usages Cycles : vente/conseil, Cycles : maintenance et réparation Vélos à assistance électrique : vente/conseil Vélos à assistance électrique : maintenance et réparation |

> Lot 3: Sécurité routière et enseignement de la conduite

| DOMAINES | THEMES |
|---------------------------------------|--|
| Approche pédagogique et psychologique | Perfectionnement des différentes catégories d'enseignants (VL, PL, Deux-roues) / Mise en œuvre des nouveaux permis de conduire. Maîtrise des différents niveaux de la matrice GDE (Goals of Driver Education) Techniques d'enseignement et d'animation de groupe Formation des tuteurs – titre professionnel Mise en œuvre des formations théoriques |
| Sécurité Routière | Réactualisation des connaissances Maîtrise des thèmes de sécurité routière Réglementation générale et spécifique Développement des capacités d'intervention |
| Risque routier particulier | Formation post-permis jeunes conducteurs et conducteurs confirmés Formation « seniors » Formation thématique individualisée des conducteurs (coaching) |
| Risque routier professionnel | Plan de prévention du risque routier Sensibilisation à la sécurité routière Formation des conducteurs de VUL (Véhicule Utilitaire Léger) Formation à la conduite économique (milieu professionnel) |

Management des équipes et gestion des ressources humaines

- Gestion financière et commerciale de l'école de conduite
- Maîtrise des outils informatiques et de l'environnement internet
- Gestion administrative de l'école de conduite
- Gestion des conflits (clients et personnel)

Communication et marketing

Gestion et management

- Stratégie commerciale et marketing
- Utilisation marketing des outils web
- Accueil client et optimisation du point de vente
- Réalisation des outils de formation

6. PRESTATIONS ATTENDUES:

La prestation porte sur les éléments suivants :

- La conception des actions de formation relatives aux domaines listés ;
- La promotion des dites actions ;
- L'organisation : la programmation des actions, l'organisation logistique dans sa globalité (lieux de formation, matériels, supports et moyens pédagogiques, suivi administratif) ;
- La réalisation et l'animation des actions sur l'ensemble du territoire national ;
- Le reporting des résultats en termes qualitatif et quantitatif, incluant une analyse annuelle de la typologie des participants, de leurs résultats, une synthèse des évaluations « à chaud » des apprenants. L'ensemble devra être étudié par catégorie d'entreprises (moins de 10 salariés / 10 à moins de 50 salariés, par activité, par région).

Afin de satisfaire aux exigences promues par l'ANFA relatives à la qualité des actions de la formation professionnelle, dans le cadre des objectifs visés, ainsi qu'aux besoins des entreprises et des publics concernés, le candidat, ainsi que ses éventuels sous-traitants et/ou co-traitants, devront être en mesure de répondre aux attentes ci-dessous :

6.1. ACTIONS DE FORMATION DISPENSÉES :

a) Offre de formation :

- concours à l'acquisition de nouvelles compétences; prise en compte des niveaux de compétences, souvent variables, des stagiaires, capacité à mettre en œuvre un parcours individualisé et de faire évoluer l'offre en tant que besoin;
- réalisation des actions dans une durée ou une périodicité compatible avec l'organisation et l'activité des entreprises concernées ;
- capacité à mettre en œuvre des parcours de formation, permettant si possible d'accéder à des certifications ou a minima des éléments de certification de Branche;

- capacité à maintenir des sessions à partir de cinq salariés inscrits avec un effectif maximal limité à douze stagiaires afin de garantir des conditions optimales pour l'apprenant.

b) Promotion de l'offre :

Cette offre de formation devra faire l'objet d'une présentation et d'une action de promotion, auprès des entreprises concernées, par tous les moyens adéquats.

6.2. LES MOYENS MIS EN OEUVRE :

Les moyens tels qu'ici décrit concerne l'ensemble des étapes du projet (conception, promotion, organisation, réalisation et animation des actions, reporting).

a) Moyens humains:

Existence et présentation dans le dossier technique :

- d'une équipe de gestion de projet dédiée, dont un chef de projet clairement identifié ;
- d'une ingénierie pédagogique internalisée concevant les actions de formation ;
- déploiement d'une équipe commerciale oeuvrant de manière pertinente et ciblée à la promotion du projet ;
- animation des actions par des formateurs qualifiés, disposant d'une expérience professionnelle suffisante dans la formation des salariés de la branche et possédant une pratique pédagogique avérée, évaluée et mise à niveau régulièrement;
- d'une équipe de gestion administrative expérimentée réalisant l'interface entre l'entreprise et l'ANFA et transmettant des dossiers complets et éligibles aux financements de l'ANFA par flux dématérialisés (données et justificatifs).

b) Moyens matériels :

- reproduction des conditions d'exercice du métier et de l'environnement professionnel de l'apprenant ;
- utilisation, chaque fois que nécessaire, de véhicules, de matériels, et d'outils récents utilisés en entreprise et si possibles multimarques ;
- capacité à déployer la prestation attendue sur l'ensemble du territoire national, afin d'organiser une égalité d'accès à toutes les entreprises et aux salariés concernés couverts par le champ de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile;
- moyens matériels spécifiques au lot « sécurité routière » :

- > utilisation des moyens pédagogiques couramment mis en œuvre en école de conduite ;
- utilisation d'infrastructures et de véhicules, le cas échéant, utilisés et adaptés pour l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

c) Moyens pédagogiques :

- centrage des méthodes et outils pédagogiques sur les pratiques en situation de travail des stagiaires;
- recours à une diversité de techniques d'animation (présentation théorique, travaux pratiques en atelier, étude de cas, mises en situation, jeux de rôles, etc.);
- évaluation des stagiaires et évaluation par les stagiaires via une enquête de satisfaction ;
- détention d'une certification ou un label reconnu par l'ANFA.

3. À DESTINATION DES STAGIAIRES :

Tout stagiaire pourra être amené à bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans les conditions suivantes :

- adaptation des scénarios pédagogiques aux spécificités du groupe d'apprenants et du stagiaire : individualisation ;
- évaluation des acquis de la formation. Ces informations compilées permettront notamment à l'ANFA d'évaluer la qualité des prestations dispensées.

4. À DESTINATION DES ENTREPRISES :

- information de l'entreprise, pour une mise en perspective de l'évolution des compétences du salarié, sur des actions de formation complémentaires appropriées, en fonction des compétences acquises et des formations déjà suivies;
- information sur les dispositifs de Branche des Services de l'Automobile (accès aux CQP, VAE, ...).

7. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Les propositions évaluées seront classés au regard des critères pondérés suivants sur un total de 20 points :

1. Capacités techniques (7 points)

- qualité du dossier technique proposé et prise en compte des exigences formulées au point 6;
- capacité d'évaluation des besoins de compétences de l'entreprise, des compétences des stagiaires à l'entrée en formation et mesure des acquis à l'issue des actions;

- adéquation des moyens proposés pour la mise en œuvre des prestations proposées (utilisation optimales des moyens présentés pour atteindre les objectifs pédagogiques fixés);
- couverture géographique : organisation des actions à proximité des entreprises concernées, et donc déclinaison du dispositif sur l'ensemble du territoire national;
- capacité à mettre en place un conseil de perfectionnement paritaire.

2. Capacités professionnelles (7 points)

- expérience avérée et éprouvée de l'organisme de formation vis-à-vis de la population de salariés visée (principales références), qui peut être appréciée notamment par la part du chiffre d'affaires de l'organisme réalisée sur les thématiques de formation ici listées;
- démarche qualité : certifications et qualifications professionnelles (détention d'un label reconnu) certifications du personnel ou tout autre élément probant permettant d'apprécier de la démarche qualité engagée ;
- prise en compte de l'apprenant et des résultats du processus de formation (enquêtes, questionnaires apprenant et entreprise).

3. Adéquation des prix proposés (6 points)

La tarification des actions de formation dispensées sera appréciée par comparaison des moyennes observées historiquement dans les bases de l'ANFA sur ce type d'actions de formation.

8: LES CONDITIONS FINANCIERES

Pour chacun des domaines visés, le porteur du projet détaillera ses prestations (conception, information, organisation et logistique, évaluations, face à face pédagogique, etc.).

Le coût des prestations après avoir été identifié devra être ramené à l'heure stagiaire de formation.

La prise en charge par l'ANFA du coût pédagogique interviendra à hauteur de 90% des coûts pédagogiques demandés par le prestataire.

9: FORME ATTENDUE DE LA REPONSE

L'ANFA attend une proposition comportant :

- un dossier technique détaillant les items développés au point 6 ;
- les programmes de formation proposés ;
- les CV des formateurs ;
- ainsi que les pièces administratives précisées au règlement de consultation du présent appel à projets.

10: PUBLICITE DE L'APPEL A PROJETS

Le présent appel à projets est rendu accessible à tous publics sur le site internet de l'A.N.F.A à la rubrique « Concours extérieurs». Il fait l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales (J.A.L.).

Fait à Sèvres, le 30/09/2015

Le Président

Le Premier Vice-président